



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 18 décembre 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Marielle Gervais, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Mélanie Ménard est absente.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
- 3 FINANCES
 - 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2024
 - 3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 13050-12-04 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

3 FINANCES

- 13051-12-04 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2024

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Venise-en-Québec pour l'exercice financier 2024 démontrant des revenus de fonctionnement de 6 009 288 \$, des dépenses de fonctionnement de 6 283 823 \$, des affectations des excédents affectés d'un montant de 274 535 \$, des revenus d'investissement de 1 514 256 \$, des dépenses d'investissement



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



de 2 721 949 \$ et une affectation des activités de fonctionnement, de l'excédent de fonctionnement affecté ainsi qu'au fonds de roulement de 1 207 693 \$.

QUE le budget pour l'année 2024 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

13052-12-04 3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 qui démontre des investissements projetés pour l'année 2024 de 2 384 237 \$, de 3 105 000 \$ pour 2025 et de 3 755 000 \$ pour 2026, et ce, pour un total de 9 244 237 \$.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

13053-12-04 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 19 h 05.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.